

## Bon de commande Entreprise

### Certification Expert Opérationnel

### Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme

Adresser ce bon de commande à :  
École supérieure de la banque (ESBanque)  
DIN - 5 esplanade Charles de Gaulle, TSA 85 000 - 92739 NANTERRE Cedex  
e-formation@esbanque.fr

 **Délai d'inscription : 5 jours ouvrés à réception de la liste des apprenants (fichier normé à compléter)**

#### Coordonnées du client\*

Établissement : .....

Adresse :  
.....

CP : ..... Ville : .....

Responsable formation : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Tél : ..... E-mail .....

#### Financier : entité à facturer\*

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Coordonnées du responsable : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Tél : ..... E-mail .....

\*Tous les champs sont obligatoires et doivent être renseignés

## Le dispositif – Présentation et objectifs

La **Certification Expert Opérationnel LCB-FT** conçue et distribuée par l'ESBanque est un outil de mesure des compétences des collaborateurs spécialisés dans le domaine de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme du secteur financier, décliné pour 2 domaines d'activité :

- ✓ Banque de détail (BDD)
- ✓ Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et Institutions Financières

Son objectif est d'attester que les personnes certifiées maîtrisent un socle de compétences leur permettant d'assurer les missions d'un pôle LCB-FT dans le secteur financier. Pour ce faire, 4 familles de compétences sont évaluées :

- ✓ L'opérationnalisation
- ✓ L'analyse des risques
- ✓ Les opérations de profilage, filtrage et contrôle
- ✓ L'information

## Modalités d'examen

Les examens se déroulent dans un centre de l'ESBanque sur ordinateur et consistent à résoudre des situations métiers.

L'examen constitue le **socle de base de la Certification Expert Opérationnel LCB-FT**. Son objet est d'évaluer les compétences des personnes exerçant des missions LCB-FT ou collaborant dans un pôle LCB-FT. Ces compétences sont de 2 types : **les compétences transversales**, indépendantes du milieu d'exercice, et **les compétences spécifiques** au milieu d'exercice (soit la banque de détail, soit la banque de financement et d'investissement et institutions financières).

DURÉE	TYPLOGIE DES QUESTIONS	FORMAT DES QUESTIONS
3 h 00	40 situations métiers	<ul style="list-style-type: none"><li>• Description de la situation</li><li>• Questions à réponse unique</li></ul>

## L'entraînement

Dans le cadre de la Certification, les candidats ont accès à :

- **une plateforme d'entraînement pour une durée de 3 mois**
- **le « Mémento des techniques et des pratiques de LCB-FT dans les établissements financiers »**
- **la possibilité de questionner un tuteur tout au long de la préparation à l'examen**

Le parcours d'entraînement comprend 6 volets :

- Vue d'ensemble de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans les établissements financiers
- Du cadre normatif à l'opérationnalisation
- Analyse des risques
- Opérations de profilage, filtrage et contrôle
- Information
- Examen blanc

## Validité de la Certification

**La Certification a une durée de 3 ans**, reconductibles selon les conditions suivantes :

- avoir collaboré durant la période de validité dans un pôle LCB-FT, ou avoir exercé une mission LCB-FT
- et justifier du suivi d'actions de formation et autres activités de développement professionnel dans le cadre des formations LCB-FT régulières et obligatoires, imposées par la réglementation LCB-FT

Sans exercice professionnel en milieu LCB-FT, cette durée de validité est réduite à 3 années au maximum.

## Règles d'admissibilité

Pour être admissible à l'examen de Certification, il faut :

- être en poste ou en mission lors du passage de l'examen **depuis 9 mois minimum** dans un pôle LCB-FT du secteur financier (y compris assurance)
- **et justifier :**
  - ✓ soit d'un niveau d'études **bac +2 minimum** en banque – assurance – finance – droit – économie – gestion – compliance
  - ✓ soit de **3 ans d'expérience** dans des fonctions métiers (hors fonctions supports) dans le secteur financier (y compris assurance)

*Il est recommandé d'avoir une expérience professionnelle dans des fonctions métiers de 3 ans minimum en banque de détail ou BFI et institutions financières ou Assurances selon l'option d'examen choisi.*

**ELEMENTS A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR**, pour chaque candidat :

Nom du candidat	Prénom	Domaine d'études (banque – assurance - finance - droit – économie - gestion - compliance)	Niveau d'études obtenu	Nombre d'années d'expérience professionnelle en banque ou finance ou compliance ou droit	Poste actuel (en lien avec la LCB-FT)	Ancienneté dans le poste à la date d'examen

**Expérience professionnelle et diplôme**

J'atteste que les candidats dont le nom figure sur cette attestation possèdent bien l'expérience indiquée ci-dessus, et j'atteste que cette expérience répond aux critères définis, décrits dans le règlement d'examen de la certification Expert Opérationnel LCB-FT auquel postule les candidats.

**Conduite professionnelle**

J'atteste que les candidats dont le nom figure sur cette attestation font preuve d'un haut niveau d'intégrité morale et professionnelle.

Nom et signature du déclarant

Date et tampon de l'entreprise



## Traitement des inscriptions

À réception de ce bon de commande signé, vous recevrez un fichier d'inscription normé. Ce document (au format Excel) vous sera adressé par l'ESBanque.

À renseigner : nom et prénom du collaborateur, date de naissance, lieu de naissance, email, pour permettre le traitement de l'inscription à partir de notre système d'information (SI) et l'envoi d'un identifiant et d'un mot de passe à chaque inscrit. Il vous sera aussi demandé de nous communiquer les coordonnées d'un « chargé de suivi » (nom, prénom, date de naissance, email).

Merci de respecter précisément les champs et les normes du fichier pré-formaté envoyé par l'ESBanque, ceci pour faciliter le traitement des données et ne pas retarder les inscriptions.

Une fois ce fichier renseigné, merci de l'adresser par mail à l'ESBanque **au moins cinq jours ouvrés** avant la date souhaitée d'inscription.

Chaque collaborateur recevra ses codes d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) à la plateforme e-learning de l'ESBanque pour réaliser sa formation.

La personne responsable du suivi de la formation (« chargé de suivi ») recevra aussi un identifiant et un mot de passe pour suivre, à sa convenance, la progression des collaborateurs dans leur formation.

Un service d'Assistance Utilisateurs est à la disposition des apprenants du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (heure de Paris) à l'exclusion de jours fériés, chômés et non travaillés par l'ESBanque.

Coordonnées de l'Assistance Utilisateurs :

Tél. : 01 41 02 56 56

Email : [assistance-utilisateurs@esbanque.fr](mailto:assistance-utilisateurs@esbanque.fr)

### **En cas de départs et nouveaux collaborateurs à former :**

La licence individuelle et nominative est due, même si le collaborateur quitte l'entreprise en cours d'année.

Pour les collaborateurs entrants en cours d'année, vous devrez faire l'acquisition de nouvelles licences individuelles nominatives, en renvoyant le bon de commande (achat sur la base du tarif en vigueur au moment de la commande).

### Poste utilisateur

<b>Bande passante (KBits/s) minimale</b>		256	
<b>Activation JavaScript</b>		Requise	
<b>Dispositif audio</b>		Requis	
<b>Lecteur PDF</b>		Requis	
<b>Diffusion HTML5</b>	<b>Système d'exploitation mobile</b>	<b>Android</b>	Dernière version
		<b>iOS</b>	Dernière version
	<b>Navigateur</b>	<b>Internet Explorer</b>	Dernière version
		<b>Firefox</b>	Dernière version
		<b>Chrome</b>	Dernière version
		<b>Safari</b>	Dernière version

### Liste blanche pour accès aux plateformes

<b>Portail CFPB</b>	<b>Campus numérique avec accès à Office365</b>	<b>Campus numérique mode dégradé sans Office365</b>	<b>Théia</b>
www.esbanque.fr	campus.esbanque.fr	campus.esbanque.fr	https://elffe.theia.fr
	sts.cfpb.fr	sts.cfpb.fr	
	login.microsoftonline.com		
	login.windows.net		
	campuscfpb.sharepoint.com		
	outlook.office.com		
	campuscfpb-my.sharepoint.com		
	www.yammer.com		
	office.live.com		
	sway.com		
	forms.office.com		
	www.onenote.com		
	www.vimeo.com		
	outlook.office365.com		
	teams.microsoft.com		

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### OFFRE « CERTIFICATION EXPERT OPERATIONNEL LCB-FT »

#### CAS D'UNE INSCRIPTION COLLECTIVE PAR UN ETABLISSEMENT BANCAIRE

#### Préambule :

L'École supérieure de la banque (ci-après l'« **ESBanque** »), organisme de formation spécialisé dans la formation bancaire et financière, a développé une Formation certifiante intitulée « CERTIFICATION EXPERT OPERATIONNEL LCB-FT ». Ladite Formation étant composée d'une préparation à l'examen de certification et la passation dudit examen.

Le **Client**, exerçant une activité bancaire a fait appel à l'ESBanque afin que ses collaborateurs concernés puissent suivre la Formation « CERTIFICATION EXPERT OPERATIONNEL LCB-FT »

#### 1. Définitions

<b>Apprenants</b>	Désigne l'ensemble des collaborateurs du Client suivant la Formation et dont la liste est communiquée à l'ESBanque.
<b>Client</b>	Désigne la banque employant les Apprenants.
<b>Correspondant</b>	Désigne l'interlocuteur unique du Client, seul habilité à le représenter.
<b>Formation</b>	Désigne les actions de formation en distanciel organisées par l'ESBanque pour le compte du Client ainsi que la mise en place des examens permettant d'obtenir la certification délivrée par l'ESBanque.
<b>Serveur ESBanque</b>	Désigne le serveur informatique de l'ESBanque, accessible à l'Apprenant par le réseau internet depuis un poste informatique distant à l'adresse <a href="http://www.esbanque.fr">www.esbanque.fr</a> .

#### 2. Objet

Les présentes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ESBanque organise et assure, à la demande du Client, la Formation des Apprenants et leur fait passer l'examen.

#### 3. Déroulement de la Formation

##### 3.1 Généralités

##### ❖ Engagement de l'ESBanque

L'ESBanque s'engage à exécuter les présentes conformément aux règles de l'art en vigueur dans le secteur de la Formation.

##### ❖ Abandon et/ou absentéisme d'un ou plusieurs candidats

En cas d'abandon et/ou d'absentéisme d'un ou plusieurs Apprenants en cours de Formation quelle qu'en soit la cause, le Client reste toutefois redevable du montant total et forfaitaire de la Formation.

##### 3.2 Préparation à l'examen

##### ❖ Formation e-learning

La préparation à l'examen sera assurée par une formation e-learning (composée d'une banque de situation métier en ligne, plusieurs mémentos, des questions d'autoévaluation et un examen blanc), accessible via Internet en se connectant au Serveur ESBanque. L'ESBanque communique les codes d'accès (identifiant et mot de passe) à chaque Apprenant, par email.

La combinaison des identifiants et mot de passe a valeur de signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil.

Chaque identifiant et mot de passe est unique, propre à chaque Apprenant et strictement confidentiel. A ce titre, les Apprenants s'engagent à garder le caractère secret et confidentiel des éléments d'identification, étant entendu que l'ESBanque ne pourra être tenu pour responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement à cette obligation, toute utilisation des éléments précités étant faite sous l'entière responsabilité du Client. Le Client se porte fort du respect de cette obligation par les Apprenants.

En cas de perte et/ou d'utilisation frauduleuse de l'un des éléments d'identification précités, l'Apprenant ou le Correspondant le notifie dans les meilleurs délais à l'ESBanque, par téléphone et/ou courrier électronique. Le cas échéant, les éléments d'identification perdus ou usurpés seront automatiquement supprimés par l'ESBanque et un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe seront adressés à l'Apprenant par courrier électronique.

L'ESBanque déclare avoir réalisé tous les tests adéquats et pris toutes les précautions nécessaires pour éviter l'introduction d'un « virus » informatique dans le réseau informatique et/ou le système d'information du Client ou de l'Apprenant et ne pourra voir sa responsabilité recherchée de ce fait par le Client ou l'Apprenant.

##### ❖ Encadrement pédagogique

Un tutorat pédagogique distant et asynchrone est accessible par email.

##### 3.3 Contrôle des connaissances - Certification

Le contrôle des connaissances acquises par l'Apprenant est opéré en salle d'examen, sous la supervision de l'ESBanque dans les locaux (i) du Client ; (ii) de l'ESBanque tel que préalablement défini avec le Client. L'Apprenant est convoqué par l'ESBanque à la session d'examen choisie par le Client après proposition de date et de lieu effectuée par l'ESBanque.

L'ESBanque délivre la certification aux Apprenants ayant réussi l'examen. La liste des Apprenants certifiés est accessible au Correspondant en se connectant par Internet au site suivant : [www.esbanque.fr](http://www.esbanque.fr)

#### 4. Durée de la Formation

Il est expressément convenu que la Formation arrive à son terme au jour auquel l'Apprenant passe l'examen.

Dans le cas où l'Apprenant ne réussit pas l'examen, il lui sera proposé de passer une session de rattrapage (email envoyé par l'ESBanque). Si l'Apprenant décide de s'inscrire à la session de rattrapage, il aura la possibilité d'accéder au Serveur jusqu'au jour du passage de l'examen de rattrapage.

#### 5. Conditions financières et modalités de paiement

En contrepartie des prestations assurées par l'ESBanque en application des présentes, le Client versera à l'ESBanque les sommes telles que mentionnées dans le bon de commande. Il est expressément convenu que l'inscription à la session tant initiale que, le cas échéant, de rattrapage n'est effective qu'après le paiement de cette inscription par le Client.



Les montants perçus au titre des présentes par l'ESBanque, s'entendent nets de TVA, s'agissant d'actions de Formation exonérées de TVA au sens des dispositions du Code général des impôts et notamment de son article 261.4.4.a°.

Les paiements s'effectuent, comptant et sans possibilité d'escompte, au plus tard le quarante cinquième jour suivant la date d'émission de la facture émise par l'ESBanque au jour de la signature des présentes.

En cas de non paiement à cette date, les sommes dues font courir intérêt à compter de la date d'échéance à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur conformément aux stipulations de l'article L.441-6 du Code de commerce.

Le Client s'engage à notifier à l'ESBanque toute éventuelle délégation de paiement auprès d'un tiers financeur, au plus tard au jour de la signature des présentes. A défaut, l'ESBanque se réserve le droit de facturer directement le Client pour la totalité des sommes dues.

## **6. Confidentialité et protection des données personnelles**

### 6.1 Confidentialité

Le Client et l'ESBanque considèrent comme strictement confidentiel tout support, idée ou concept pédagogique provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution des présentes. En particulier, chacune des parties s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés pédagogiques dont elle aurait été amenée à partager la connaissance du fait de l'exécution des présentes.

### 6.2 Protection des données personnelles

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur dans toute l'Union Européenne, nous vous informons que l'utilisation des données collectées dans le cadre de la Formation telles que communiquées dans le cadre du bulletin d'inscription ou bon de commande ou de la proposition commerciale, sont utilisées dans le cadre de la gestion de la Formation objet des présentes (inscription, communication des informations et documents administratifs et juridiques (convocations, diplômes, relevés des présences absences au financeur de la Formation...) ainsi que pour la communication de la lettre d'information de l'ESBanque.

Le titulaire des données peut demander la suppression des données le concernant ou leur modification en manifestant sa demande auprès de l'ESBanque en complétant le formulaire sous le lien suivant : <https://rebrand.ly/ppdp-rgpd>

Cette demande de suppression ne saurait aucunement intervenir avant la fin de la Formation objet des présentes (au terme de la communication des diplômes de la Formation et de son paiement total). En outre cette demande n'interdit pas de conserver les données que l'ESBanque doit conserver à titre réglementaire et celles liées à la justification de la Formation auprès d'une part du financeur et de l'administration, cette durée de conservation pouvant aller jusqu'à 30 ans suivant le terme de la Formation.

## **7. Propriété intellectuelle**

L'ESBanque est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Formations. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par l'ESBanque pour assurer les Formations, demeurent la propriété exclusive de l'ESBanque. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée sans accord exprès de l'ESBanque. En particulier, le Client et les Apprenants s'interdisent d'utiliser le contenu des Formations pour former d'autres personnes que les Apprenants et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de Formations en ce compris, les module(s) E-Learning,

Mise à jour au 14/10/2020

ainsi que des bases de données figurant le cas échant sur le Serveur ESBanque, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. Les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel par l'Apprenant, non cessible et non exclusif pour la durée de la Formation. Le Client se porte fort du respect de ces obligations par les Apprenants.

## **8. Résiliation – Fin de la Formation**

### 8.1 Résiliation

En cas de manquement grave par l'ESBanque ou le Client (ou de l'Apprenant dont il est responsable) à l'une de ses obligations essentielles, l'autre Partie sera autorisée, trente (30) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, à mettre fin aux présentes, par simple envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

### 8.2 Fin de la Formation

A la fin de la Formation, pour quelque raison que ce soit, l'ESBanque ne permettra plus l'accès au Serveur ESBanque aux Apprenants.

## **9. Force majeure**

De convention expresse, et nonobstant toute faute de sa part, la responsabilité de l'ESBanque ne sera pas engagée en cas de survenance d'événements de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

En cas d'événement de force majeure ne permettant pas à l'ESBanque d'assurer tout ou partie de la Formation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant, dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation, de poursuivre l'exécution normale des prestations.

A défaut, l'exécution de la Formation est suspendue. Dans ce cas, et si l'événement se poursuit pendant plus d'un (1) mois, chacune des parties peut annuler la Formation par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie ne puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

## **10. Dispositions diverses**

### 10.1 Nullité partielle

Si l'une ou plusieurs des stipulations des présentes est déclarée non valide en raison d'une loi, d'une réglementation ou d'une décision d'une juridiction compétente, les Parties se concerteront pour convenir d'une ou des stipulation(s) remplaçant la ou les stipulation(s) invalide(s) et permettant d'atteindre, dans la mesure du possible, le but visé par la ou les clause(s) d'origine. Toutes les autres stipulations des présentes conservent leur force obligatoire à l'égard des Parties.

### 10.2 Renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des présentes, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation, celle-ci conservant toute sa force.

### 10.3 Intégralité de la volonté des Parties

Les présentes constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties relativement à son objet, et annulent et remplacent tout accord antérieur, oral ou écrit. Il ne pourra être modifié que par la voie d'un avenant conclu par écrit et dûment signé par les Parties.

## **11. Cession**

Le présent Accord est conclu en considération de la personne de l'Etablissement. En conséquence, il ne pourra être cédé à aucun tiers, personne physique ou morale sans l'accord préalable écrit de l'ESBanque qui pourra le refuser librement et sans justification.

## **12. Droit applicable et juridiction**

Les présentes sont soumises au droit français.

En cas de litige au titre de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, les Parties conviennent de porter le litige devant le Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant appel en garantie et pluralité de défendeurs.